

DOSSIER DE PRESSE

le 17 octobre 2022
Au centre Jean Marinet

Signature du Contrat Local de Santé du Pays Bellegardien 2022 - 2027



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain





Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

La loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » du 21 juillet 2009 institue une territorialisation des politiques de santé et porte une réforme globale qui doit permettre aux institutions, opérateurs et professionnels de santé de s'adapter aux nouveaux besoins de la population. C'est dans ce cadre qu'ont été institués les Contrats Locaux de Santé (CLS).

Il s'agit d'un outil de coordination des politiques publiques et des initiatives locales afin de mettre en commun les moyens au service des priorités de santé d'un territoire et ainsi de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, l'accompagnement médico-social mais également sur la qualité de vie de chacun en incluant les déterminants de la santé que sont le logement, les transports, l'environnement physique, la cohésion sociale, etc.

Pourquoi un Contrat Local de Santé ?

Avec les Communes du territoire, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien s'implique activement dans les enjeux de santé du territoire et ce, depuis de nombreuses années. **La mise en place du Contrat Local de Santé s'inscrit dans la continuité d'engagement sur cette thématique, à la fois essentielle et transversale dans la vie quotidienne des habitants.**

Au regard de l'intérêt partagé pour l'ensemble du territoire sur ce sujet, et notamment des difficultés importantes en terme d'accès aux soins de premier recours, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a proposé à la collectivité, à l'automne 2021, la signature d'un Contrat Local de Santé du Pays Bellegardien.

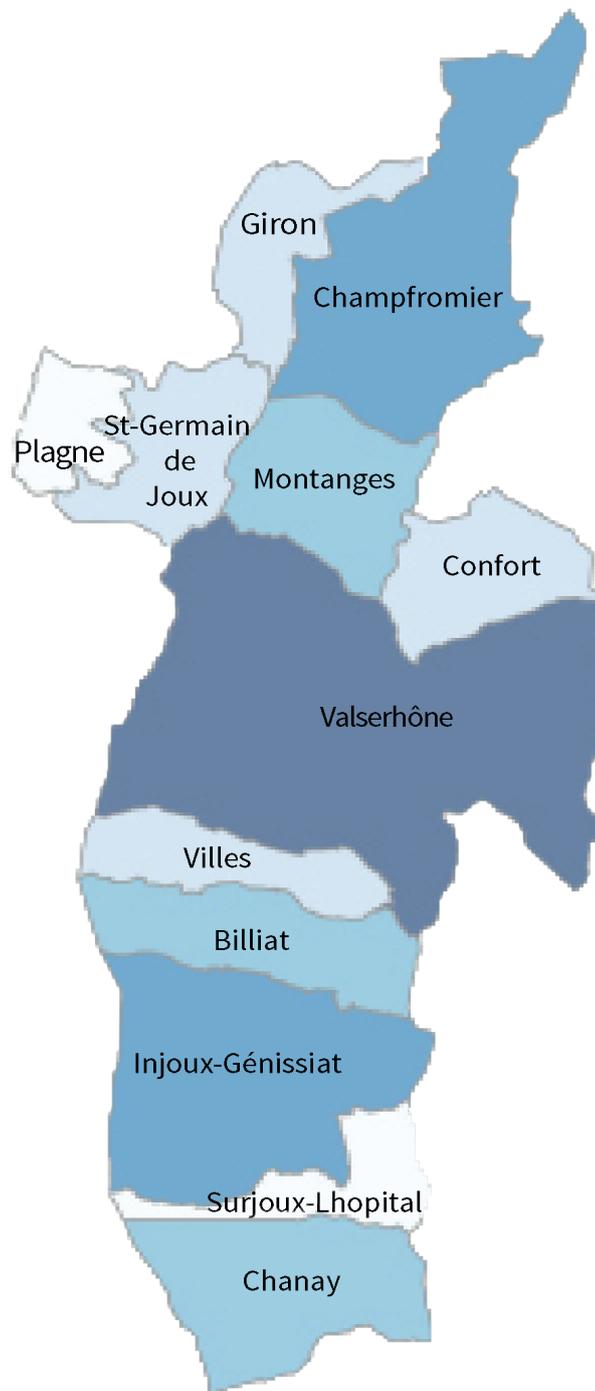
Pour ce faire, la CCPB et l'ARS ont mobilisé l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) afin d'accompagner les premiers travaux nécessaires **à l'élaboration d'un diagnostic et d'un contrat socle, selon une méthode partenariale, associant les futurs signataires du CLS ainsi que les communes, les professionnels de santé, les partenaires locaux intervenant dans le champ de la santé, de la gérontologie, du social, de l'éducatif, etc.**

Première étape : s'appuyer sur le Diagnostic Local de Santé

En 2021, la CCPB a initié un **Diagnostic Local de Santé aux côtés de l'ARS**. Il a été effectué avec plus de 70 professionnels de terrain et des groupes d'habitants.

Ce diagnostic s'est structuré autour d'un état des lieux quantitatif (données socio-économiques, etc.) et qualitatif (groupes de travail, entretiens avec des groupes d'habitants, etc.).

L'objectif était double : partager les constats et repérer les spécificités du territoire et les éventuelles problématiques liées à la santé sur le territoire du Pays Bellegardien.



Vous pouvez retrouver ce Diagnostic en ligne sur le site de la CCPB :

<https://www.ccpb01.fr/clic/diagnostic-local-de-sante-du-pays-bellegardien/>



Conclusions du Diagnostic de Santé du Pays Bellegardien

- ▶ La CCPB est un territoire relativement dynamique au plan démographique.
 - ▶ Des points d'attention apparaissent sur les caractéristiques socio-économiques de la population et sur les indicateurs en lien avec la précarité.
 - ▶ Le diabète est particulièrement présent sur le territoire de la CCPB.
 - ▶ La population est plutôt moins hospitalisée que la moyenne régionale, avec un recours aux soins libéraux également inférieur.
 - ▶ En matière de ressources de santé, les indicateurs d'offre de soins libérale mettent en avant une sous-densité de professionnels de santé. Ce déficit est un point d'alerte, alors que la population du territoire ne cesse d'augmenter (manque principalement de médecins traitants et difficultés accrues par la proximité de la Suisse).
 - ▶ Le territoire de la CCPB est semi-rural et présente à ce titre des problématiques de déplacements pouvant entraver la mobilité et l'accès aux ressources de soins et de prévention.
 - ▶ Certains publics modestes ou précaires peuvent rencontrer des difficultés économiques d'accès aux soins.
 - ▶ Il faut noter d'autres points de vigilance dans l'accès aux soins et à la prévention : accès difficile aux chirurgiens-dentistes, difficultés de prise en charge pour les jeunes enfants avec troubles du langage, absence de structure d'écoute pour les jeunes, difficultés pour les jeunes ou adultes confrontés au handicap.
 - ▶ Les besoins de santé des femmes semblent bien couverts.
 - ▶ Les personnes âgées en perte d'autonomie font l'objet d'un important travail multi-partenarial et le tissu social local est décrit comme inclusif et bienveillant. Néanmoins des problématiques d'isolement existent (aidants familiaux, transport).
 - ▶ Malgré des professionnels du CPA fortement mobilisés, il existe également de grandes difficultés de recrutement et la santé mentale est un point d'inquiétude fortement souligné sur la CCPB :
 - ▷ Pour les enfants, absence de psychiatre au CMP infanto-juvénile
 - ▷ Pour les adolescents et les jeunes, ressources d'écoute psychologique dédiées éloignées géographiquement
- Ainsi, plusieurs enjeux en santé mentale ont été identifiés : inégalités sociales pouvant aggraver le sentiment d'exclusion chez les publics modestes ou précaires ; le rythme de travail parfois effrénés chez certains (Suisse).

- ▶ En matière d'hygiène et de cadre de vie, il apparaît que le territoire de la CCPB est particulièrement favorable à une bonne santé mais ses ressources sont souvent insuffisamment valorisées : signalement des promenades et des randonnées pour les habitants, des espaces verts.
- ▶ Il en est de même pour les activités physiques et sportives où il existe une grande richesse de ressources mais les coûts et les difficultés de recrutement des animateurs sont parfois des obstacles.
- ▶ La qualité paysagère de la CCPB est largement saluée, mais un point noir reste repéré: le trafic automobile (et principalement de poids lourds) à Valserhône créant des nuisances en terme de bruit, de sécurité et de qualité de l'air.
- ▶ Les besoins de logements de qualité à des prix accessibles ont été également soulignés.
- ▶ La CCPB possède de nombreux atouts en terme de cadre de vie qui s'articulent avec les ressources de lien social, en proximité, appréciées des habitants.
- ▶ La communication, interne ou externe, sur tous les points forts de la CCPB en terme de cadre de vie favorable à une bonne santé et au « bien vivre » sont ainsi un enjeu bien identifié par tous.



Construction du futur Contrat Local de Santé

Ces travaux de diagnostic ont ainsi permis de construire **le socle du Contrat Local de Santé du Pays Bellegardien qui s'inscrit autour de quatre axes thématiques :**

AXE 1 : Accès aux soins et à la prévention

AXE 2 : Santé mentale

AXE 3 : Personnes âgées en perte d'autonomie

AXE 4 : Hygiène de vie et cadre de vie

Les actions du Contrat Local de Santé

Des fiches actions, répondant aux besoins identifiés de manière partagée, ont été élaborées et seront portées par les différents partenaires du CLS.

Pour chaque axe, une réflexion partagée a été menée sur les actions existantes à soutenir (actions en cours) ou les nouvelles actions à déployer (actions nouvelles) dans le cadre du futur Contrat Local de Santé.

Au total, 49 fiches actions ont été élaborées, correspondant à des activités déjà existantes, qu'il s'agit de poursuivre et de soutenir ; ou d'actions nouvelles, à créer et développer.

Parmi ces 49 fiches actions, 24 correspondent ainsi à de nouvelles actions.

En ce qui concerne les actions déjà en cours, le CLS permettra de leur donner encore plus de visibilité, auprès de tous les acteurs et partenaires du territoire, et de renforcer et développer les dynamiques existantes sur les thématiques traitées.

Les actions nouvelles permettront de développer des actions qui n'avaient pratiquement pas d'antériorité sur le territoire, sur des thématiques pas ou très peu traitées de manière partenariale.

C'est notamment le cas de l'axe santé mentale, qui devrait être porté par un futur Conseil Local en Santé mentale, entité complètement nouvelle sur le territoire. L'axe consacré à la santé mentale sera ainsi animé dans son ensemble par le Centre Psychothérapique de l'Ain, dans le cadre d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Voici dans le schéma ci-contre quelques exemples d'actions menées dans le cadre du CLS.

ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

- ① Attirer les professionnels de santé sur le territoire (fiche 1.1 du CLS)
- ② Promouvoir la santé sexuelle auprès des jeunes (fiche 1.10)
- ③ Améliorer l'accès des habitants aux ressources d'aide en matière de violence (fiche 1.11)
- ④ Mieux vivre avec son diabète mieux équilibré (fiche 1.12)

PERSONNES ÂGÉES EN PERTE D'AUTONOMIE

- ① Permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie d'accéder à des ressources de lien social qui répondent à leurs attentes (fiche 3.5)
- ② Permettre aux personnes âgées dépendantes d'accéder physiquement ou en téléconsultation aux prises en charge dont elles ont besoin (fiche 3.6)
- ③ Traiter la question du suicide chez les personnes âgées (fiches 3.7 à 3.9)

SANTÉ MENTALE

- ① Améliorer l'accès aux ressources de soins et d'accompagnement en santé mentale avec la création d'un CLSM outil support de coordination entre des acteurs et des actions (fiche 2.1)

HYGIÈNE DE VIE ET CADRE DE VIE

- ① Faire de l'exercice physique un vecteur de santé physique et psychique (fiches 4.1 à 4.3)
- ② Mettre en évidence le lien entre santé, bien-être et environnement (fiche 4.7)
- ③ Placer le logement comme déterminant majeur de la santé (fiche 4.8)

Pour quelle durée ?

La durée prévue du CLS est de **5 ans** : il débute en 2022 et se terminera en 2027.

Qui sont les signataires ?

- ▶ La Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB)
- ▶ L'Agence Régionale de Santé de l'Ain (ARS)
- ▶ La Préfecture de l'Ain
- ▶ Le Conseil Départemental de l'Ain (CD01)
- ▶ L'Education Nationale
- ▶ La Caisse Primaire de l'Assurance Maladie de l'Ain (CPAM)
- ▶ La Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône (MSA)
- ▶ Le Centre Hospitalier Annecy-Genavois (CHANGE)
- ▶ Le Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA)
- ▶ La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Usse-Vaise-Rhône (CPTS)
- ▶ Le Centre MGEN de Chanay



Qui finance, qui coordonne, qui participe ?

La CCPB et l'ARS co-financent l'animation et la coordination du CLS (assuré par le Pôle Seniors et Santé de la CCPB).

Plus de 70 partenaires de terrain, investis dans la démarche, participeront et pour certains piloteront, la mise en oeuvre des fiches actions du CLS.

- ▶ Élus de la CCPB et Pôle Seniors et Santé de la CCPB
- ▶ CPAM
- ▶ Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Usse-Vaise-Rhône
- ▶ Professionnels de santé libéraux présents sur le territoire
- ▶ Centre Hospitalier Annecy-Genoivois (CHANGE)
- ▶ Centre Psychothérapique de l'Ain (CPA) :CMP, CSMP, EMPG, CSAPA Saliba)
- ▶ Établissement MGEN (Chanay)
- ▶ Les Communes de la CCPB (élus, CCAS)
- ▶ La ville de Valserrhône (élus, DGA, CCAS, service Cadre de Vie Mobilité, Environnement, CRC)
- ▶ Addiction France 01
- ▶ Dynacité
- ▶ Ain Sport Santé
- ▶ ADESSA
- ▶ Pôle de Santé Pluridisciplinaire

- ▶ Services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil départemental de l'Ain
- ▶ Éducation Nationale (écoles, collèges, lycée)
- ▶ Centre de Planification et d'éducation familiale (CPEF) du Conseil départemental 01
- ▶ Sages-femmes libérales
- ▶ Mission Locale
- ▶ Accueil Gessien
- ▶ AVEMA
- ▶ ADAPEI
- ▶ Clinique de Châtillon

- ▶ CLIC de la CCPB
- ▶ Service en charge des personnes âgées en perte d'autonomie (APA) du Conseil départemental 01
- ▶ MSA
- ▶ SSIAD
- ▶ ADAPA
- ▶ EHPAD Saint-Vincent
- ▶ EHPAD Sœur Rosalie
- ▶ EHPAD Croix-Rouge
- ▶ MARPA
- ▶ ADAG 01
- ▶ Mnémosis
- ▶ Ain Appui (DAC01)
- ▶ Association Douce Vie
- ▶ Centre Services
- ▶ Filière gérontologique

ANNEXE

Vous trouverez ci-dessous la présentation effectuée par Frédéric MALFAIT, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien en charge de la commission Santé-CLIC, lors de la signature du Contrat Local de Santé, ce lundi 17 octobre 2022.



Communauté de Communes du Pays Bellegardien

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Méthodologie et étapes de l'élaboration du Contrat Local de Santé

- **Réalisation d'un Diagnostic Local de Santé (ORS) partagé en 2020-2021**, avec les professionnels et acteurs de santé du territoire (plus de 70), ainsi qu'avec des groupes d'habitants :
 - Partage sur les constats de chacun
 - Travail de groupe sur des pré-fiches actions, préparatoires au CLS
- **Validation des constats du Diagnostic Local de Santé par les partenaires et publication du rapport au premier trimestre 2022**
- **Validation des 4 axes thématiques et des objectifs des fiches actions par les élus de la CCPB, ainsi que par l'ARS en mars et avril 2022**
- **Groupes de travail avec professionnels et acteurs de santé du territoire** à partir des pré-fiches actions, organisées en 4 axes thématiques, puis échanges bilatéraux avec tous les partenaires qui peuvent **porter des fiches actions, pour affiner ces fiches, en mai 2022**
- **Copil de concertation sur les axes et fiches actions proposées et travaillées par les professionnels et acteurs de santé du territoire, avec les institutions sollicitées pour être co-signataires du CLS, avec l'ARS et la CCPB : 7 juillet 2022**

4 Axes retenus pour structurer le Contrat Local de Santé de la CCPB :

☐ 1/ Accès aux soins et à la prévention

☐ 2/ Santé mentale

☐ 3/ Personnes âgées

☐ 4/ Cadre de vie et hygiène de vie

- *49 fiches actions élaborées autour des ces 4 axes, dont 24 nouvelles actions*
- *Des porteurs de fiches actions identifiés et confirmés pour toutes les fiches-actions*
- *Une diversité de porteurs qui témoigne d'une forte dynamique multipartenariale et d'une attention à tous les publics, notamment les plus vulnérables.*

3

1/ Accès aux soins et à la prévention

➡ Accès aux soins

- **Attirer des professionnels de santé, notamment médecins, sur le territoire (CCPB/Mairies)**
- **Développer les passerelles/outils d'accès aux ressources de santé de second recours** (notamment autres spécialités médicales) pour fluidifier les parcours de soins (CPTS Usse-Valserhône)
- **Attirer et maintenir des professionnels de santé en leur donnant accès à des postes salariés sur le territoire de la CCPB** : soutien au Pôle/Centre de santé de Châtillon-en-Michaille (CCPB)
- **Renforcer/maintenir une offre de soins dans les zones déficitaires/le territoire de la CCPB en communiquant sur les incitations financières existantes** en zones déficitaires (CPAM)
- **Permettre aux médecins de dégager du temps médical grâce au recrutement d'un assistant médical (CPAM)**
- **Améliorer l'accès aux soins dentaires des habitants de la CCPB, notamment des plus précaires (Accueil Gessien)**
- **Aider les habitants à obtenir les droits auxquels ils sont éligibles** et les orienter dans le système de santé (CPAM)
- **Permettre aux jeunes en insertion d'ouvrir des droits à la sécurité sociale et à une mutuelle/complémentaire santé (Mission Locale)**

4

1/ Accès aux soins et à la prévention

➔ Accès à la prévention

- Mettre en place une réflexion partagée sur les **ressources de repérage et dépistage** avec les professionnels qui travaillent auprès des enfants et adolescents (ADESSA)
- Aider les habitants à rencontrer l'équipe médicale pluri-professionnelle du **Centre d'Examen de Santé de l'Ain, pour une vision globale de leur capital santé** et une orientation de second niveau si besoin (CPAM/CES)
- Améliorer **l'accès aux soins des jeunes en insertion** par la connaissance et la conscientisation de leurs besoins en santé (Mission Locale)
- Améliorer la **prévention, information, accompagnement des femmes, dans le champ de la santé sexuelle** (CPEF CD01)
- Promouvoir la **Santé Sexuelle auprès des jeunes** (CPEF CD01)
- Améliorer l'accès des habitants aux **ressources d'aide en matière de violences** (AVEMA)
- Faire en sorte que les **personnes diabétiques vivent mieux avec un diabète mieux équilibré** (CPTS Usse-Vaise-Rhône)
- **Réduire la sédentarité, favoriser l'activité physique des personnes en surpoids, diabétiques** (Plateforme Sport Santé de l'Ain)
- Permettre aux habitants d'accéder **aux téléservices de l'Assurance maladie** pour effectuer leurs démarches en ligne et accéder à leurs droits (CPAM)
- **Faciliter l'accès** aux personnes concernées **aux différentes actions de prévention santé** (MSA)

5

2/ Santé mentale (pilotage de l'axe par futur CLSM/CPA)

- Développer un **CLSM sur la CCPB** pour stimuler le partenariat sur les besoins en santé mentale des habitants et développer/coordonner les différentes actions à mener
- **Faciliter** l'accès des enfants, jeunes et adultes à un premier niveau de prise en charge
- Développer les **prises en charge complémentaires/en amont aux soins en santé mentale**
- **Promotion du dispositif « MonPsy »** auprès des psychologues libéraux pour favoriser leur adhésion (CPAM)
- Faire connaître aux partenaires de la CCPB les **possibilités de prise en charge en hôpital de jour** (Etablissement de santé pour adolescents – Groupe MGEN CHANAY)
- Améliorer **l'accompagnement des grands précaires vers les ressources de prévention et de soins** en santé mentale
- Soutenir ou **développer les ressources d'écoute et de prévention en santé mentale sur le territoire**

6

2/ Santé mentale/suite

- Permettre aux personnes concernées par un **handicap psychique d'accéder aux ressources d'inclusion scolaire/sociale les plus adaptées et aidantes** pour eux
- Améliorer l'accès des personnes, enfants, adultes concernés par un handicap psychique, ou une **problématique de santé mentale aux soins somatiques**
- Aider les jeunes en risque de désinsertion sociale à se mettre ou remettre dans un lien social **étayant et favorable à une bonne insertion, à une réduction des conduites à risques, à une bonne santé mentale (CLSM/CLSPD)**
- Améliorer l'accès des enfants concernés par un **trouble du spectre autistique aux ressources de prise en charge, scolarisation, inclusion sociale** (culture, sport, ...)
- Permettre aux élèves en décrochage de recréer un lien adapté avec l'école (**Collège Louis DUMONT**)

7

3/ Personnes âgées

- **Attirer et stabiliser des professionnels salariés pour les SAAD, EHPAD et SSIAD (CD 01-Filière Gérontologique)**
- Mettre en place des **ressources d'aide et de répit aux aidants naturels (CD 01)**
- Améliorer l'accès des personnes âgées en perte d'autonomie à des **dépistages/bilans pour faciliter leur parcours de prise en charge (CHANGE)**
- **Dépister au plus tôt les fragilités dues au déclin des capacités intrinsèques lié au vieillissement** afin de proposer les prises en charge et accompagnements les plus adaptés (**Mnémosis**)
- Améliorer les prises en charge et accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie par un **dépistage précoce des troubles de l'humeur (Mnémosis)**
- Permettre aux **personnes concernées par la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées d'avoir accès à des ressources de stimulation/accueil** sur le territoire de la CCPB ou à proximité (**Mnémosis**)
- Permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie d'accéder à des **ressources de lien social qui répondent à leurs attentes (CCPB/Communes)**
- Permettre aux **personnes âgées dépendantes d'accéder physiquement ou en téléconsultation aux prises en charge dont elles ont besoin (Mutualité Française - SSIAD)**

8

3/ Personnes âgées / suite

- Améliorer « l'aller-vers » et l'accompagnement des personnes de plus de 60 ans dépressives et à risque suicidaire, pour réduire ce risque (Cellule de prévention des situations de détresse de la personne âgée Ain'Appui)
- Améliorer le repérage, l'évaluation et l'accompagnement des personnes âgées dépressives et à risque suicidaire par les professionnels (Cellule de prévention des situations de détresse de la personne âgée Ain'Appui)
- Améliorer le soutien aux proches endeuillés par suicide (Cellule de prévention des situations de détresse de la personne âgée Ain'Appui)
- Réduire le risque de chute des personnes âgées en perte d'autonomie à domicile (Mutualité Française - SSIAD + service téléassistance)
- Réduire l'isolement et les risques afférents à l'isolement chez les aidants de personnes en perte d'autonomie (MSA Ain-Rhône)

9

4/ Cadre de vie et hygiène de vie

➡ Hygiène de vie

- Développer le sport-santé/ sport-plaisir/sport-bien-être, sans aucun objectif de compétition (Mairie de Valserhône -Affaires sportives)
- Favoriser la santé et le bien-être de la population du territoire CCPB à travers la promotion d'une pratique d'activité physique adaptée à tous et la lutte contre les comportements sédentaires, notamment auprès des publics les plus éloignés de ces pratiques (Plateforme Sport Santé de l'Ain)
- Valoriser les possibilités d'activité physique, simple et de proximité, en extérieur, existantes sur la CCPB (CCPB et Communes)
- Inciter les femmes, notamment modestes ou socioéconomiquement vulnérables à pratiquer une activité physique ou sportive appropriée, qui corresponde à leurs attentes et besoins (Mairie de Valserhône - Affaires sportives, Vie de quartier)
- Sensibiliser /aider certains publics à accéder à une alimentation plus équilibrée/favorable à la santé, notamment les personnes diabétiques (ADESSA)

10

4/ Cadre de vie et hygiène de vie / Suite

→ Cadre de vie

- Améliorer **la mobilité sur la CCPB pour désenclaver davantage les publics non véhiculés**, en termes d'accès aux ressources de lien social, de soin (CCPB - Communes)
- **Réduire la pollution, le bruit et les risques d'accidents liés au trafic automobile** sur la CCPB et particulièrement sur Valserhône (CCPB – Communes)
- **Accroître les surfaces d'espaces verts sur la CCPB et particulièrement Valserhône** : espaces verts, parcours verts, ilots de fraîcheur (Valserhône - CCPB)
- Améliorer **l'accès à des logements de qualité pour les habitants de la CCPB aujourd'hui concernés par des logements indignes** /Accroître la part de logements aux normes sur la CCPB (CCPB - Communes)
- **Améliorer l'accès des habitants à des logements aux normes en terme de décence, notamment pour les publics vulnérables** qui ont le plus de difficultés à se loger, notamment publics en fragilité de santé mentale, migrants, précaires (Dynacité)

11

Etapes à venir

- Préparation d'un **planning prévisionnel à 5 ans** et préparation du lancement des fiches-actions : **novembre/décembre 2022**
- **Comités techniques par thématique (4)** et lancement des groupes de travail : **janvier 2023**
- **Comité de Pilotage** : **mars 2023**

12

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Pour plus d'informations

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Hélène Antoine au **Pôle séniors et santé de la CCPB.**

Pôle Séniors et Santé
C.C. du Pays Bellegardien
5, rue des Papetiers
Bellegarde-sur-Valserine
01200 VALSERHÔNE
Tél. : 04 50 48 71 64
@ : poleseniorsante@ccpb01.fr



**Pôle séniors
et santé**

du Pays Bellegardien